



Projet d'installation solaire à

Ruffy, sur la commune de Tendron, dans le Cher (18)

Notre projet agrivoltaïque couvre le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'une ferme solaire d'une capacité de production de 11,3 MWc, qui produirait environ 15,8 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 7 100 personnes (source : agence ORE, 2 223kwh/habitant/an).

Totalement en phase avec la vision de l'agrivoltaïsme que nous portons, le projet s'inscrit en continuité des pratiques de l'exploitation agricole, à savoir d'élevage bovin et ovin. Le site du projet est actuellement pâturé par les différents troupeaux. Un pâturage tournant simplifié sera mis en place en association au projet agrivoltaïque. Cette pratique agricole vise à densifier ponctuellement le pâturage sur des îlots de pâturage et à optimiser la gestion des pâtures en apportant un amendement organique naturel et en limitant l'apparition de mauvaises herbes.

Les études environnementales se sont achevées au printemps 2024. Les inventaires réalisés lors des études d'impact ont permis d'identifier des surfaces aux caractéristiques humides pédologiques et floristiques. D'autres zones ont montré un intérêt écologique lié à l'avifaune et aux chiroptères. L'ensemble des zones à forts enjeux ont été évitées dans notre conception finale.

En amont du lancement des études, pour s'assurer d'une bonne intégration locale et information autour du projet, le projet envisagé a été présenté aux élus de la commune de Tendron. Les études environnementales ont débuté après avoir recueilli un avis de principe des élus sur le projet agrivoltaïque. Ainsi, nous avons présenté au maire, puis à ses conseillers, le projet que nous envisageons sur les parcelles le 30 novembre 2022. Les résultats préliminaires des différentes études environnementales et agricoles ont été présentés lors d'une réunion publique le 14 décembre 2023. Il s'agissait d'une démarche de concertation volontaire en amont de l'instruction du projet.

Nous avons déposé une demande de permis de construire en janvier 2025. Lors de la phase d'instruction, le projet est passé devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Une enquête publique sera menée en 2026 par un commissaire-enquêteur nommé par le tribunal administratif.

CHIFFRES CLÉS



15 800 MWh

d'électricité produite chaque année



11,3 MWc

de puissance maximale



7 100

personnes approvisionnées
chaque année (équivalent)



19,8

hectares de superficie clôturée



4 700

tonnes de CO₂ évitées chaque
année (estimation comparée au
mix européen)

Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur notre projet de ferme agrivoltaïque ?

Partager votre avis ou émettre des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à leandre.rousselot@lightsourcebp.com ou par courrier à :

Lightsource bp, B'coworker Office, 60 Bd du Grand Cerf, 86000 Poitiers

Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

 **Projet d'installation solaire à**

Tendron, dans le Cher (18)

Le projet se veut exemplaire en termes d'agrivoltaïsme et servir de référence aux futurs projets dans le département du Cher.

Les résultats des études environnementales, agricoles, de la construction du projet avec l'exploitant agricole et la concertation nous ont permis de déposer le plan d'implantation suivant.



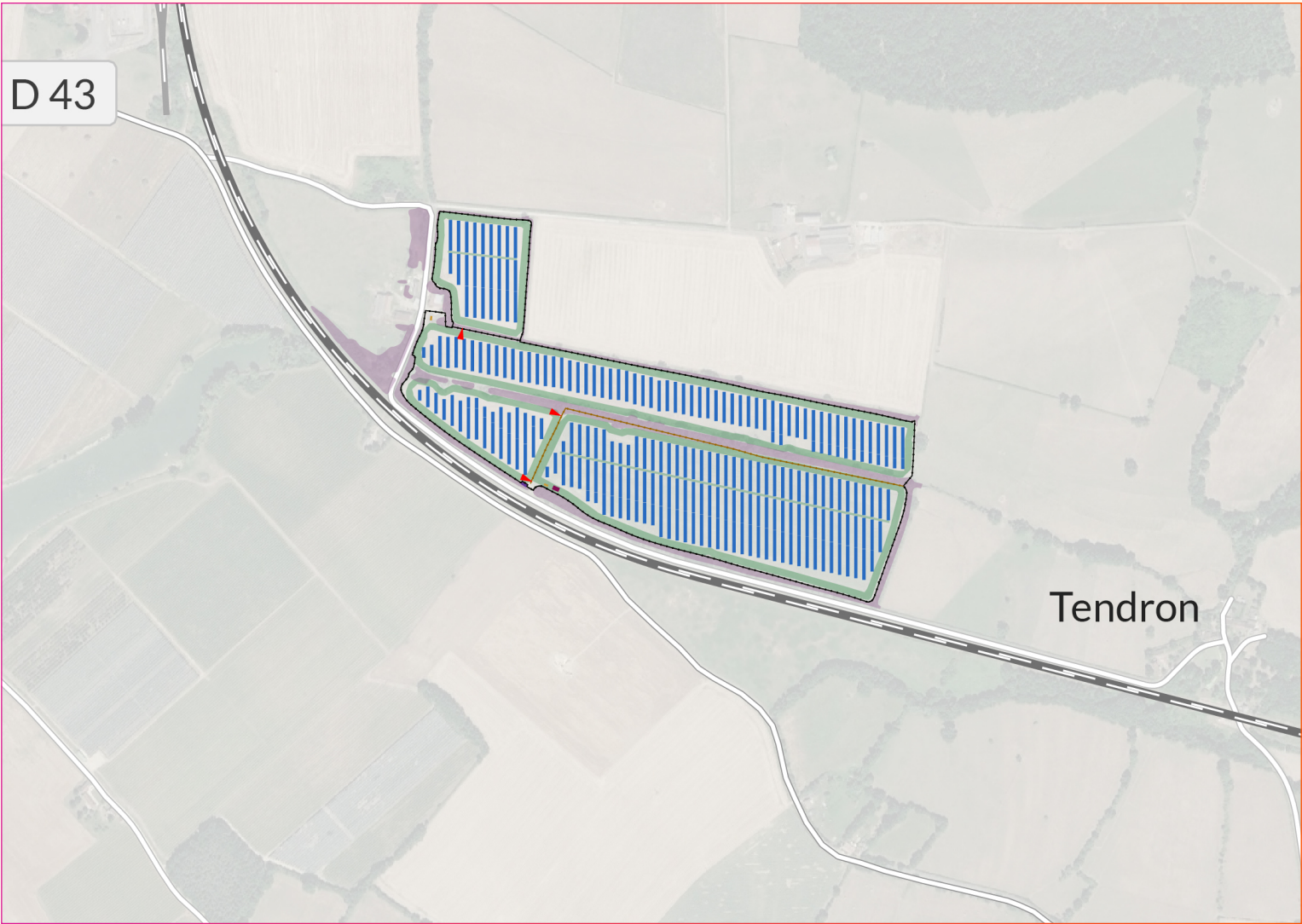
Poursuite de l'activité d'élevage

Grâce à l'installation de paddocks clôturés et aménagés, notre projet agrivoltaïque favorisera la bonne gestion du troupeau (bovin et ovin) en fournissant un abri supplémentaire aux animaux (protection contre la pluie, la grêle, le vent, le soleil grâce à l'ombrage, etc.) et des conditions de travail optimales aux exploitants. L'espacement entre rangées a été pensé pour s'adapter au passage des engins agricoles et aux pratiques de l'exploitation.



Évitement des zones humides floristiques

Aucune structure photovoltaïque ne sera implantée sur les zones humides floristiques. Une zone tampon d'évitement supplémentaire a été mise en place pour éviter les incidences du parc sur le maintien de la faune et de la flore de ce milieu. Notre conception a également été pensée pour réduire au strict minimum l'impact sur les zones humides pédologiques, en limitant au maximum l'implantation de pistes lourdes ou de postes électriques sur ces zones. L'impact résiduel sera compensé par des mesures favorables aux milieux aquatiques.



Mesures en faveur de la biodiversité

Nous nous engageons à un gain net de biodiversité sur notre projet. Ainsi, nous ensemencerons des espèces locales pour créer des haies qui favoriseront les déplacements de la petite faune (corridors écologiques), adapterons le pâturage aux zones humides et aménagerons une clôture permettant le passage de la petite faune (hérissons, lapins, etc.). Tous les arbres isolés et haies existantes seront conservés.

-  Trackers photovoltaïques
-  Clôture type agricole
-  Clôture périphérique
-  Portails d'accès – Exploitant agricole
-  Réserve incendie
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voies enherbées
-  Végétation et arbres existants

FAQ

Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie ?

L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole. Une faible artificialisation sera tout de même nécessaire (quelques centaines de mètres carrés) due aux pieux battus qui soutiennent les panneaux solaires et à la présence de postes électriques permettant d'évacuer l'énergie produite.

À qui incombe l'entretien des installations ?

Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour assurer un contrôle des installations et réaliser des opérations préventives. La pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface, mais des opérations de nettoyage à l'eau déminéralisée sont régulièrement programmées. L'exploitant agricole réalisera l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales au sein du projet.

Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole ?

Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les prairies des aléas climatiques, comme la sécheresse, la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global. Des recherches complémentaires sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres.

Quid du bien-être animal ?

Certaines études, dont celles d'INRAE, indiquent que les panneaux solaires améliorent le confort des animaux, notamment grâce à l'abri ombragé qu'ils leur procurent. Les animaux s'abritent ainsi sous les panneaux en cas d'intempéries.



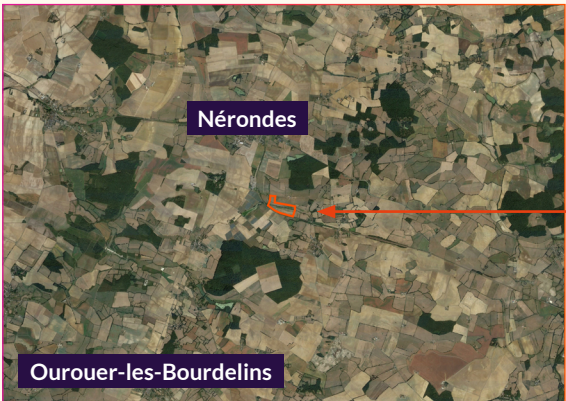
Intégration paysagère

L'intégration paysagère a été au cœur de notre réflexion pour la conception du projet. Nous conservons l'intégralité des haies et arbres existants et prévoyons de nouveaux linéaires de haies bocagères qui seront implantés en bordure du parc et permettront de limiter l'impact visuel du projet tout en renforçant le caractère bocager du site.



Ensemencement de prairies

À l'issue des travaux, les prairies seront réensemencées avec un mélange de semis adapté à l'ensoleillement et à la température sous les panneaux qui favorisera une pousse plus longue l'hiver et l'été, contribuant au bien-être des animaux en leur fournissant une alimentation de plein air et de qualité le plus longtemps possible sur l'année.



Projet
de ferme
solaire

Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les communautés de riverains, d'agriculteurs et les pouvoirs publics tout au long de son développement. C'est pourquoi nous échangeons régulièrement avec les habitants sur nos projets à l'étude afin de recueillir leurs recommandations et les informer sur nos activités.

En savoir plus

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous par e-mail à leandre.rousset@lightsourcebp.com ou par courrier postal à : Lightsource bp, B'coworker Office, 60 Bd du Grand Cerf, 86000 Poitiers.

Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

E | contact.fr@lightsourcebp.com

W | www.lightsourcebp.com/fr

QUI NOUS SOMMES

Né en 2010, Lightsource bp est un leader mondial des renouvelables onshore. Depuis plus de 15 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et locale en déployant des projets solaires, notamment dans l'agrivoltaïsme.

